



« Info stationnement »

www.payerne.ch



Stationner sans passage au
parcomètre à Payerne
Disponible dès le 5 juin 2020

Stationner dans toute la Suisse

▶ **Télécharger l'App**
parkingpay.ch



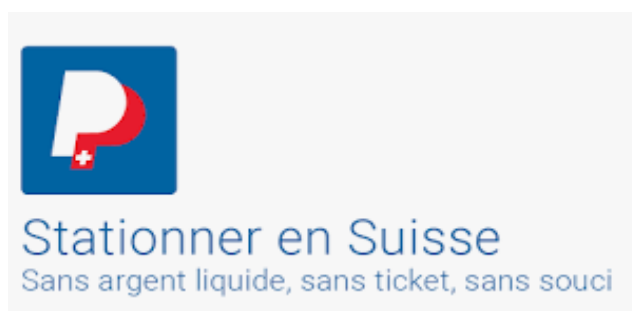
Stationner et payer avec son smartphone sur les parkings avec horodateurs

Dès début juin 2020, il sera désormais possible de payer avec son smartphone sur toutes les places de stationnement publiques gérées par un horodateur sur le territoire de la Commune de Payerne. Grâce au partenariat avec les applications ParkingPay et Twint, il ne sera plus nécessaire de disposer de monnaie pour stationner en ville sur les places à horodateurs.

Au 1^{er} juillet, nous procéderons également à la dématérialisation des autorisations de stationnement résidents et pendulaires (macarons). Nous vous invitons dès la fin juin, pour celles et ceux qui doivent renouveler leur autorisation, de se rendre sur le site www.parkingpay.ch.

Pour profiter de cet avantage, il est nécessaire de télécharger l'application ParkingPay, puis d'y ouvrir un compte. Avec ce système, vous n'aurez plus besoin de passer à un parcomètre et vous payerez votre temps de stationnement effectif, à la minute. Le compte ParkingPay se charge soit par prépaiement, soit par débit direct.

Le système Parkingpay est déjà utilisable dans plus de 500 sites en Suisse.



Il sera également possible de payer directement par l'application de paiement Twint, sans passer par ParkingPay. Pour ce faire, il suffira de scanner le QR code dédié, se trouvant sur la face des horodateurs.

Ainsi, vous disposerez de quatre moyens de paiement, à savoir la monnaie, la carte bancaire, l'application ParkingPay et le système Twint.



Lors d'un paiement avec de la monnaie, sans contact (carte bancaire) et Twint, votre numéro de plaque du véhicule devra être saisi à l'horodateur, ceci au lieu du numéro de place comme actuellement. Il ne sera ainsi plus nécessaire d'apposer le ticket derrière le pare-brise.

A noter que les commissions d'utilisation (4.5 %) seront à la charge de la Commune de Payerne.

Informations

La Sécurité publique reste à votre disposition pour tout aide ou renseignement complémentaire au n° de téléphone **026 662 65 50**. Vous pouvez également passer au guichet de la Sécurité publique, du lundi au vendredi, de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi jusqu'à 17 h 30.

Renseignements sur : www.parkingpay.ch